



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 juillet 2017

Le 13 juillet 2017, à seize heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Sylvie Revillon, Serge Perlès, Hélène Ruffenach.

Absente excusée : Valérie Menard

Absents : Christian Banides. Serge Quintane

Procuration de Valérie Menard donnée à Thierry Lattard

Secrétaire de séance : Sylvie Revillon

La séance est ouverte à 16 h 05

Madame le Maire demande d'ajouter un point au Conseil : le choix de notre avocat pour nous défendre dans une nouvelle procédure que Mr Cassard intente contre la commune. Le conseil accepte cet ajout à l'unanimité.

1) Destination des coupes de bois : parcelle mise en affouage (programme 2018) et mise en vente sur pied par appel d'offre d'une parcelle par l'ONF (programme 2017).

Le Maire, Catherine Ferrière donne la parole à Thierry Lattard, adjoint qui présente le dossier.

Nous devons délibérer pour 2 coupes :

- I. Celle de l'affouage 2018 : Celle-ci se situe dans le prolongement de la précédente et fait une surface de 13, 5 ha. Il s'agit de la parcelle n° 14 (classification ONF)
vote à l'unanimité : 8 voix pour
- II. La coupe d'éclaircie dans la parcelle de cèdres et de sapin de Céphalonie, d'une surface de 22 hectares, à proximité de la D6 afin de valoriser le bois. Pour cette coupe l'opération sera sans recette et sans dépense, car la vente du bois couvrira les frais de coupe. Cette coupe sera faite sur la parcelle n° 21 (classification ONF) vote à l'unanimité : 8 voix pour

2) Adhésion de la commune au service commun Systèmes d'Information Géographique (SIG) d'Alès Agglomération

Catherine Ferrière donne la parole à Fabienne Guessab, adjointe qui explique l'objet de cette délibération : mise à jour des données communales au SIG et accès de la commune aux services. Cette délibération est nécessaire pour que toutes ces informations numérisées soient accessibles pour les élus. Un accès « grand public » va être créé. Le coût de ce service est de 13 € annuel. Cette délibération est prise pour une durée de 3 ans : 2017 à 2020.

vote à l'unanimité : 8 voix pour

3) Délibération pour demande de subvention DETR pour traitement des déchets verts – achat d'un broyeur.

Catherine Ferrière, informe l'équipe que notre demande de traitement des déchets verts peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR en plus de la subvention de 5000 € de Mr JP Fournier, sénateur déjà accordée. Le coût prévu pour cette acquisition est de 12 000 € HT. Thierry Lattard a fait une recherche complète sur les modèles adaptés à la commune. Il transmet ces devis et fiches techniques à l'équipe.

Vote à l'unanimité de demande de subvention au titre de la DETR : 8 voix pour

4) Délibération concernant l'enfouissement des réseaux téléphoniques et de l'éclairage public au hameau de Vendras

Catherine Ferrière explique qu'après négociation avec le président et l'équipe technique du SMEG, elle est parvenue à un consensus sur le coût de cette opération pour Bouquet. Cet enfouissement est réalisé en partenariat avec la commune de Lussan puisqu'il se situe dans la rue de l'Estrangladou qui divise nos communes.

La part de la commune de Bouquet pour ces travaux sera de 10 000 € HT pour l'éclairage public dont 5 000€ de subvention et de 7700 € HT pour les réseaux téléphoniques.

Vote à l'unanimité : 8 voix pour

A propos des travaux gérés par le SMEG, le maire informe l'équipe que les travaux pour le renforcement du « poste des Aiguillères » ont démarré ce matin. Ils se poursuivront fin juillet et septembre. Ces travaux prévus depuis 2015 sont financés à 80% par le FACE et à 20% par le SMEG.

5) Approbation du zonage d'assainissement au village de Bouquet

Fabienne Guessab, adjointe, présente la délibération qui doit être prise pour que le Schéma Directeur et la carte d'assainissement votés le 11 avril 2016 en même temps que le PLU et le Schéma Directeur de l'Eau soient en conformité avec le projet d'assainissement tel qu'il est démarré pour les habitants éligibles de Bouquet et du quartier Carameaux.

La modification de zonage fera l'objet d'une enquête publique après désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.

Elle explique en outre que le quartier « Cros de l'Olivier » ne pourra pas être éligible dans cette phase du fait de l'impossibilité d'acquérir une parcelle plus appropriée pour la mise en place du poste de relevage.

En conséquence, le raccordement de ce quartier générerait un surcoût et un risque technique importants.

Après avoir présenté le plan de zonage retenu, le conseil délibère :

Vote à l'unanimité : 8 voix pour

6) Etude de la demande d'acquisition de deux portions enclavées de chemins ruraux

Madame le Maire informe l'équipe que Mr Alain barbier lui a fait part de deux demandes distinctes qu'elle soumet au Conseil. M. Barbier souhaite acquérir deux chemins enclavés dans ses terres

- I. Le chemin d'accès à l'arrière de sa propriété du Puech. Ce chemin est enclavé entre des parcelles qui lui appartiennent, et se termine en impasse chez lui. Il s'agit d'un chemin classé dans le tableau des chemins ruraux de la commune (classement de 1977) n° 80. Ce chemin représente une surface d'environ 650 m2.

- II. Un chemin entre deux parcelles qui lui appartiennent le long de la route du Mas ravin. Même situation : chemin rural classé (en 1977) n° 94. Ce chemin peut être vendu pour tout ou partie (soit environ 280 m2 ou soit environ 740 m2)

Le maire présente les plans cadastraux de ces deux chemins.

Dans les deux cas il s'agirait d'un achat. Mr Barbier prendrait bien sûr à sa charge les frais de géomètre pour la création de nouvelles parcelles, et les frais de notaire.

Le Maire, Catherine Ferrière précise que si l'équipe s'accorde sur le principe, nous devons procéder dans un premier temps pour chacun des chemins à une enquête publique dont l'objet est une procédure de désaffectation. Cette enquête publique a une durée légale de 15 jours.

Les deux demandes sont examinées par le conseil indépendamment l'une de l'autre :

Pour le chemin n° 80, l'équipe vote à l'unanimité le principe de cession par achat à Mr Alain Barbier, sous réserve du résultat de l'enquête publique.

Pour le chemin n° 94, une discussion entre les conseillers met à jour la question de la vente d'un chemin qui relie deux autres. Sur une portion, ce chemin sépare en effet deux terres appartenant à Mr Barbier, mais dans la 2° portion il y a un autre propriétaire mitoyen. Celui-ci a un autre accès à ses terres mais il perdrait par la vente cet accès-là. Le conseil demande au maire de se rapprocher dans un premier temps du propriétaire de la parcelle C140 pour recueillir son point de vue.

Le conseil vote à 6 voix pour et 2 abstentions le principe d'ouvrir une enquête publique si l'avis du propriétaire de la parcelle C140 est favorable à cette cession.

7) Délibération concernant la finalisation du projet « chemins de randonnée »

Il s'agit d'une validation simple d'une modification de tracé d'un des chemins. Le Maire donne la parole à Hélène Ruffenach qui présente le tracé. Cette modification minime ne modifie pas l'esprit de ce que souhaitait l'équipe municipale.

En revanche, nous avons observé sur le terrain une erreur dans le balisage du tracé dans le quartier Saint Gely où le tracé doit emprunter un chemin rural classé et où le balisage réalisé fait passer les randonneurs sur la D 147 sur portion longue ce qui comporte des risques et pour eux et pour les voitures.

Le conseil Municipal vote la délibération à l'unanimité sous réserve que le balisage soit modifié sur le terrain au Mas Saint Gely conformément au tracé proposé par la mairie et validé par le cabinet d'études.

8) Délibération fixant le reversement par le budget annexe M49 EAU au budget général des frais d'électricité et de mise à disposition de personnel de l'année 2016

Il s'agit de l'application du barème que nous devons voter chaque année pour les frais d'électricité afférents aux installations concernant le fermage de l'eau et le temps mis à disposition par la mairie de Mme Marcellin secrétaire, et de Michel Terrier, agent technique.

Vote à l'unanimité : 8 voix pour

9) Délibération concernant les tarifs de l'abonnement AEP du PRL Mas d'Atuech

Catherine Ferrière donne la parole à Fabienne Guessab qui présente cette question.

Celle-ci rappelle qu'il n'est pas équitable vis-à-vis des habitants de Bouquet que les propriétaires/locataires des HLL du PRL du Mas d'Attuech ne paient pas d'abonnement annuel au service de l'eau, puisqu'il n'y a qu'un seul compteur d'eau pour tout le PRL, et donc un seul abonnement payé par la société gestionnaire du PRL.

Nous avons cherché un mode de facturation qui prenne en compte la spécificité des HLLs. Nous avons trouvé, après consultation de plusieurs services de gestion de l'eau, et conformément à la réglementation en vigueur, un compromis qui corrige le déséquilibre constaté :

- demander en chaque début d'année le nombre des HLLs implantées sur le PRL du Mas d'Attuech, pour mise à jour
- facturer un demi-abonnement pour chaque HLL,

Ces demi-abonnements (soit $84 \text{ €} / 2 = 42 \text{ €}$ pour 2017) x nb de HLLs seront donc comptés dans les deux factures d'eau semestrielles, par moitié sur chaque facture. Charge au gérant du PRL de recouvrir cette somme de chacun des propriétaires/locataires sur l'année, sous les modalités qu'il jugera bon.

Cette mesure s'appliquera dès la facture d'eau du deuxième semestre 2017, soit à réception de facture en janvier 2018. D'ici l'automne, un inventaire sera fait pour l'année 2017 du nombre de HLLs actuelles comme base de calcul.

Après discussion, le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité : 8 voix pour

10) Délibération concernant la compétence CCAS.

Le transfert des parcelles appartenant au CCAS n'étant pas encore finalisé, nous ne pouvons pas voter la délibération aujourd'hui.

11) Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2017-2018

Sylvie Revillon présente le compte-rendu du conseil d'école qui a décidé lors de sa dernière réunion du 23 juin de demander à revenir aux quatre jours. Cette demande est faite par tous les enseignants du regroupement scolaire et par les parents.

Le Conseil d'Ecole a émis un avis favorable à l'unanimité, ce jeudi 23 juin, pour le retour de la semaine à 4 jours avec 6 heures de cours par jour et 24h par semaine, dès la rentrée 2017.

Le conseil municipal vote approuve cet avis à l'unanimité : 8 voix pour

12) Demande de subvention de l'Amicale des Pompiers

Catherine Ferrière présente la demande de subvention de l'amicale des pompiers de Méjannes le Clap.

Thierry Lattard et Serge Perles ne participent pas au vote (ils sont pompiers dans cette caserne)

La subvention est votée à hauteur de 200 € comme en 2016, à l'unanimité soit 6 voix pour

13) Choix de l'avocat pour nous défendre dans la nouvelle procédure auprès du Tribunal administratif que Mr Cassard intente contre la commune.

Madame le maire fait part à l'équipe du courrier que nous venons de recevoir du Tribunal Administratif de Nîmes.

En préambule, elle rappelle les derniers épisodes du litige qui oppose la commune à Mr Jacques Cassard :

Le verdict de la cour d'appel de Nîmes du 15 décembre 2016 a imposé à Mr Jacques Cassard de remettre l'entrée de l'impasse communale en l'état en supprimant le portail qu'il avait installé. Ce qu'il a fait.

Depuis, Mr Jacques Cassard a intenté une action auprès du TGI d'Alès pour que celui-ci statue sur sa revendication d'appropriation de cette impasse communale. Par l'intermédiaire de notre avocat au sien nous avons proposé une solution de conciliation qu'il a refusée. Le TGI d'Alès examinera sa demande et notre réponse début septembre.

Fin juin, Mr Jacques Cassard a également présenté une requête auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, pour contester la classification de cette impasse en voie communale. Classification que nous avons faite au Conseil Municipal du 20 février 2017 pour procéder à la mise à jour des voies communales qui datait de 1962. Nous devons délibérer pour mandater un avocat.

Pour précision il y a d'un côté les chemins ruraux classés en 1977 et répertoriés, les voies communales classées en 1962 et remise à jour en 2017 et il reste quelques voies du domaine privé de la commune non cadastrées de fait.

Le maire propose que nous confions la mission au cabinet Margall-d'Albenas qui nous défend dans ce litige depuis le début, en juin 2015.

Elle rappelle que les frais de procédure sont pris en charge par notre assurance juridique chez Groupama

Le conseil municipal vote la désignation du Cabinet Margall-d'Albenas à l'unanimité.

14) Informations et questions diverses

Catherine Ferrière informe l'équipe qu'elle a participé la veille à une nouvelle réunion sur un projet d'installation d'une maison médicale sur notre secteur (de Rousson à Bouquet et d'Allègre à Mons) en partenariat avec Filieris (opérateur de santé issu du régime minier) qui gère plusieurs maisons médicales, dont une à Bessèges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h12

Le Maire



Catherine FERRIERE